

REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE DE RIOM

(PUY-DE-DOME)

*

EXTRAIT du REGISTRE
des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL

Effectif légal du Conseil

Municipal : 33

Nombre de Conseillers

en exercice : 33

Nombre de Conseillers

présents ou représentés :

33

Nombre de votants :

33

Date de convocation :

8 décembre 2020

Date d'affichage :

21 décembre 2020

L'AN deux mille vingt, le 14 décembre le Conseil Municipal de la Ville de Riom, convoqué le 8 décembre, s'est réuni en session ordinaire, à huis clos, à 19 heures 00, à la salle Dumoulin, sous la présidence de Monsieur Pierre PECOUL, Maire

PRESENTS :

Mme ACKNIN, M. BAGES, Mme BERTHELEMY, MM. BOISSET, BRAULT, CHASSAING, DE ROCQUIGNY, DESMARETS, DUTRIAUX, Mme FEUERSTEIN, M. GRENET, Mmes GRENET, LAFOND, M. LARRAUFIE, Mmes LYON, MACHANEK, MOURNIAC-GILORMINI, NIORT, M. PAILLONCY, Mmes PARRAIN, PIRES-BEAUNE, MM. RAYNAUD, RESSOUCHE, SEMANA, Mmes TOVAR, VAUGIEN, VEYLAND, M. VERMOREL.

ABSENTS :

M. Rémy BALLET, Conseiller Municipal
a donné pouvoir à Pierre DESMARETS

M. Boris BOUCHET, Conseiller Municipal
a donné pouvoir à Nathalie NIORT

Mme Sandrine ROUSSEL, Maire-Adjoint
a donné pouvoir à Pierre PECOUL

Mme Monique STORKSEN, Conseillère Municipale
a donné pouvoir à Suzanne MACHANEK

< > < > < > < >

Secrétaire de Séance : Véronique LYON

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 14 DECEMBRE 2020**

QUESTION N° 8

OBJET : Budget Principal : décision modificative n° 5

RAPPORTEUR : Evelyne VAUGIEN

**Question étudiée par la Commission n° 4 « Attractivité du territoire »
qui s'est réunie le 3 décembre 2020.**

Il s'agit de la 5^{ème} décision modificative (DM) de l'année relative au budget principal. Celle-ci n'impacte que la section de fonctionnement

La DM procède à la valorisation du Quotient familial qui permet de matérialiser l'importance de l'accompagnement social des usagers des différents services délivrés par la Commune. Ainsi le QF pour 2020, intégrant l'ensemble des usagers éligibles au dispositif, représente un montant de **340 487 €** et est en très fort recul par rapport à celui de l'exercice précédent (509 897 €). L'effet de la crise sanitaire explique en grande partie ce différentiel (cf délibération spécifique bilan QF).

Sont aussi inscrits en recettes et en dépenses les reversements des subventions de la CAF à l'ARJ (10 766 €) et aux centres sociaux (4 701 €).

Le détail par ligne est présenté dans le tableau qui suit :

COMMUNE DE RIOM

FONCTIONNEMENT

Article	Chapitre	LC	Libellé	Montant
657362	65	15553	subventions QF restaurant scolaire	264354,00
657362	65	15557	subventions QF école de musique	10104,00
657362	65	15556	subventions QF école de dessins	8206,00
657362	65	15550	subventions QF accueil de loisirs	21206,00
657362	65	15559	subventions QF extra scolaire centre aéré	9293,00
657362	65	15552	subventions QF périscolaire	27324,00
6574	65	17805	reversement CAF PSEJ ARJ	10766,00
6574	65	17845	reversement CAF PSEJ LAEP	4701,00
TOTAL DEPENSES				355954,00
7476	74	7583	participations QF restaurant scolaire	264354,00
7476	74	7588	participations QF école de musique	10104,00
7476	74	7587	participations QF école de dessins	8206,00
7476	74	7591	participations QF accueil de loisirs	21206,00
7476	74	11882	participations QF extra scolaire centre aéré	9293,00
7476	74	7589	participations QF périscolaire	27324,00
7478	74	7040	subvention CAF PSEJ ARJ	10766,00
7478	74	8863	subvention CAF PSEJ LAEP	4701,00
TOTAL RECETTES				355954,00

Le Conseil Municipal est invité à :

- **approuver les modifications budgétaires décrites ci-dessus relatives au budget principal.**

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL A ADOPTE

Fait et délibéré en séance les mêmes jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

RIOM, le 14 décembre 2020

Le Maire,

signé

Pierre PECOUL